

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES DE  
LA COMBE DE LANCEY, SAINTE-AGNES ET SAINT-MURY-MONTEYMOND

Comme suite à la demande présentée par la Société HOUILLE BLANCHE DE BELLEDONNE  
CHCR- chez Hydro-Développement- 8, rue Joliot Curie – 38190 FROGES

**NATURE DU PROJET :** Installation d'une centrale hydroélectrique de PMB 1590 kW sur le ruisseau de la Combe de Lancey entre les lieux-dits « Le Pré du Fourneau » et « Le Boussant » sur le territoire de la commune de La Combe de Lancey. Ce projet comprend quatre équipements essentiels : prise d'eau, conduite forcée, bâtiment de production et ligne d'évacuation de l'énergie vers le réseau.

**Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, en mairies de LA COMBE DE LANCEY, SAINTE-AGNES et SAINT-MURY-MONTEYMOND pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.**

**EMPLACEMENT :** Le Boussant - Commune de LA COMBE DE LANCEY

**DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE :** LUNDI 18 AVRIL 2016

**DATE DE CLOTURE DE L'ENQUETE :** JEUDI 19 MAI 2016

**CONSULTATION DU DOSSIER EN MAIRIES DE :**  
LA COMBE DE LANCEY, SAINTE-AGNES ET SAINT-MURY-MONTEYMOND

Président de la commission d'enquête : Monsieur Raymond ULLMANN, ingénieur INPG, à la retraite,  
Membre titulaire : Monsieur Guy POTELLE, conservateur des hypothèques, à la retraite,  
Membre titulaire : Monsieur Denis VASSOR, ingénieur subdivisionnaire territorial, à la retraite,  
Membre suppléant : Monsieur Thierry MONIER, docteur en géologie appliquée.

La commission d'enquête recevra les observations orales ou écrites du public en mairies, aux jours et heures suivants :

<b>LA COMBE DE LANCEY</b> - Le mardi 19 avril 2016 de 14 h 00 à 16 h 00 - Le samedi 30 avril 2016 de 10 h 00 à 12 h 00 - Le jeudi 19 mai 2016 de 14 h 00 à 16 h 00	<b>SAINT-MURY-MONTEYMOND</b> - Le lundi 25 avril 2016 de 16 h 30 à 18 h 30
	<b>SAINTE-AGNES</b> - Le jeudi 12 mai 2016 de 13 h 30 à 15 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations :

- par lettre, à l'attention de la Commission d'enquête, à la mairie de LA COMBE DE LANCEY
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : [ddpp-envi@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-envi@isere.gouv.fr)

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Mme ROUCHON de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - unité milieux aquatiques et hydroélectricité (Tél. : 04.26.28.66.16), ainsi qu'auprès du service protection de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (Tél. : 04.56.59.49.59) ou consultée sur le site internet de la préfecture de l'Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP, service protection de l'environnement, dans les mairies de LA COMBE DE LANCEY, SAINTE-AGNES ET SAINT-MURY-MONTEYMOND et sur le site internet de la préfecture de l'Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.